



Délibération
DAFU/ER

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

2022 - 15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, VIOLLET Céline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier

Excusés ayant donné pouvoir : 8

CARTIER Nicolas à CREACHCADEC Philippe, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, JEDAT Günter à DRAPRON Bruno, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, PARISI Evelyne à CALLAUD Philippe, TORCHUT Véronique à Marie-Line CHEMINADE

Absents excusés : 5

BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, DELCROIX Charles, DIETZ Pierre, ROUSSAUD Barbara

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Charlotte

Date de la convocation : 11/02/2022

Date d'affichage : 23 FEV. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération n°2019-23 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative au Site Patrimonial Remarquable – modification du règlement d'attribution d'aides financières aux opérations de ravalement partiel de façades,

Vu la délibération n°2019-24 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention « réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU,



Vu la délibération n°2019-25 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention pour favoriser la reconquête des étages vacants au-dessus des commerces,

Considérant que plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2022). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Considérant qu'au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'OPAH RU.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et/ou la Communauté d'agglomération de Saintes, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de :

1.1. « Réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU : néant

1.2. Reconquête des étages vacants au-dessus des commerces :

Logements concernés	Avis SOLIHA	Subvention CDA	Subvention communale
13 rue Saint Maur	25/06/2021	2 000 €	2 000 €
48 rue Alsace Lorraine	09/09/2021	2 000 €	2 000 €

1.3. Travaux de réhabilitation de logements locatifs dégradés ou très dégradés :

Logements concernés	Avis SOLIHA	Subvention CDA	Subvention communale	Aide communale intermédiation locative
13 rue Saint Maur (3 logements)	25/06/2021	19948 €	9 000 €	5 400 €
3 rue Monconseil (2 logements)	06/09/2021	15603 €	5 000 €	3 600 €
48 rue Alsace Lorraine (2 logements)	09/09/2021	16373 €	6 000 €	3 600 €



2. Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux propriétaires pour la réfection de leurs façades

Immeubles / logements concernés	Montant de travaux € HT	Montant de travaux € TTC	Subvention communale
5 place aux Herbes	6508,80 €	6866,78 €	1 373,35 €
46 bis rue Saint Pallais	14473,34 €	15525,69 €	1 500 €

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 39 473,35 €.

Considérant que le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal 2022 - Chapitre 204 - Fonction 824 - Article 20422 - Service URBA - Opération AP 18HABITAT,

Après consultation de la Commission « Action et Développement Durable » du jeudi 3 février 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs communaux d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour un montant total de 39 473,35 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,



- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de d'effectuer le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

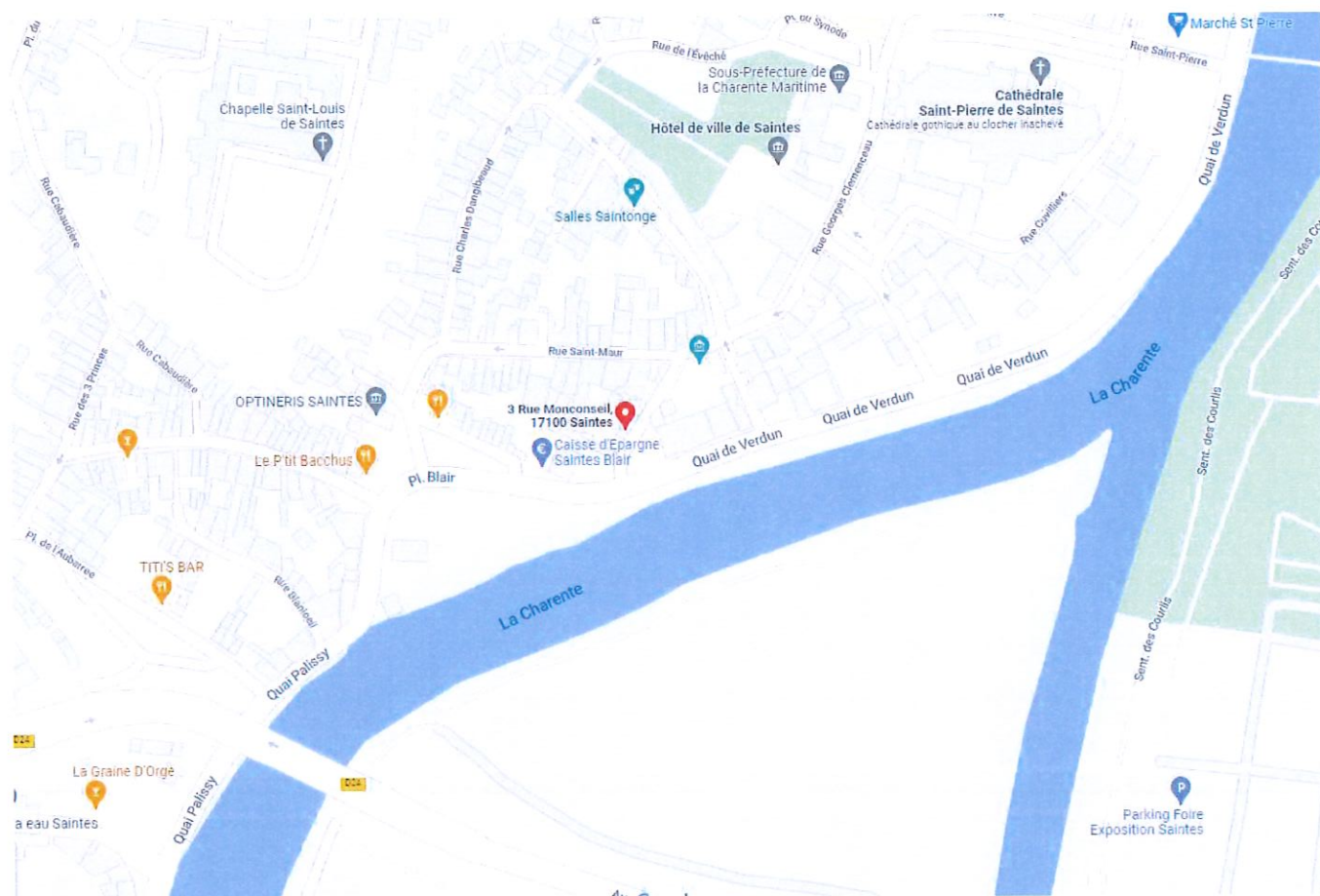
Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

3 rue Monconseil



OPAH CDA SAINTES - PROPRIETAIRE BAILLEUR

3, Rue Monconseil - Appartement 1 - Logement Rue
17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

SOLHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Financement				
Prévisionnel	ANAH			
	SUBVENTION TRAVAUX			
	Subvention ANAH Logement Très Dégradé Appartement 1	25%	60 000 €	15 000 € 14%
	SUBVENTION HONORAIRES			
	Subvention Architecte Plans		- €	0 € 0%
	Prime FART Précarité Energétique (Logement 1)			2 000 € 2%
	Prime IML (Logement 1)			1 000 € 1%
	Subvention OPAH CDA			
	Subvention CDA Appartement 1	15%	60 000 €	9 000 € 8%
	Subvention Communes Appartement 1			2 500 € 2%
	Prime IML (Appartement 1)		Saintes	1 800 € 2%
	Prime à la sortie de vacance au dessus d'un commerce		CDA	0 € 0%
	Prime à la sortie de vacance au dessus d'un commerce		Saintes	0 € 0%
	Subvention Façades CDA			0 € 0%
	Subvention Façades Communes			0 € 0%
	Dispositif Action Cœur de Ville			
	Subvention Action Logement Cœur de Ville		A définir	0%
	Prêt Action Logement			0%
	Prêt Bancaire			77 603 € 71%
	MONTANT DES TRAVAUX			108 903 € 100%

OPAH CDA SAINTES - PROPRIETAIRE BAILLEUR

3, Rue Monconseil - Appartement 2 - Logement Cour
17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Financement				
Prévisionnel				
	<u>ANAH</u>			
	SUBVENTION TRAVAUX			
	Subvention ANAH Logement Très Dégradé	25%	44 018 €	11 004 € 18%
	Appartement 1			
	SUBVENTION HONORAIRES			
	Subvention Architecte Plans		- €	0 € 0%
	Prime FART Précarité Energétique (Logement 1)			2 000 € 3%
	Prime IML (Logement 1)			1 000 € 2%
	<u>Subvention OPAH CDA</u>			
	Subvention CDA	15%	44 018 €	6 603 € 11%
	Appartement 1			
	Subvention Communes			2 500 € 4%
	Appartement 1			
	Prime IML (Appartement 1)		Saintes	1 800 € 3%
	Prime à la sortie de vacance au dessus d'un commerce		CDA	0 € 0%
	Prime à la sortie de vacance au dessus d'un commerce		Saintes	0 € 0%
	Subvention Façades CDA			0 € 0%
	Subvention Façades Communes			0 € 0%
	<u>Dispositif Action Cœur de Ville</u>			
	Subvention Action Logement Cœur de Ville		A définir	0%
	Prêt Action Logement			0%
	Prêt Bancaire			34 989 € 58%
	MONTANT DES TRAVAUX			59 896 € 100%

Berger
Levfaul

Affiché le

5 place aux Herbes



Envoyé en préfecture le 23/02/2022

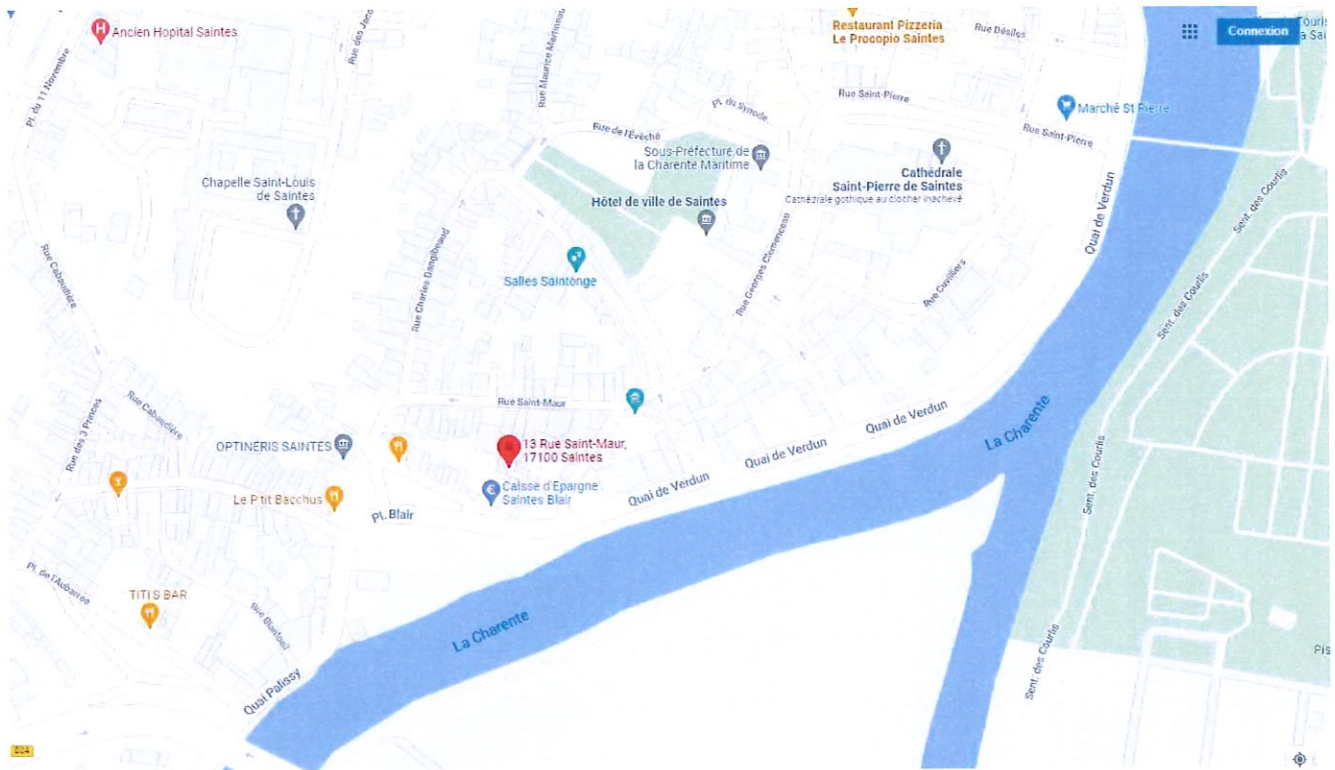
Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

13 rue Saint Maur



OPAH CDA SAINTES - PROPRIETAIRE BAILLEUR

13, Rue Saint Maur - Appartement 1
17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE



SOLITA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Financement					
Prévisionnel	<u>ANAH</u>				
	SUBVENTION TRAVAUX				
	Subvention ANAH Logement Très Dégradé	35%	46 020 €	16 107 €	28%
	Appartement 1er étage				
	Plafonné à 63*1000€/m²	soit	63 000 €		
	SUBVENTION HONORAIRES				
	Subvention Maître d'Œuvre	35%		0 €	0%
	Prime FART Précarité Energétique (Si Entreprises RGE)			1 500 €	3%
	Prime AIVS			1 000 €	2%
	<u>Subvention OPAH CDA</u>				
	Subvention CDA	15%	46 020 €	6 903 €	12%
	Plafonné à 63*1000€/m²	soit	63 000 €		
	Subvention Communes			3 000 €	5%
	Prime à la sortie de vacance	CDA	2000€/3	667 €	1%
	Subvention Façades	CDA		0 €	0%
	Subvention Façades	Saintes	1500€/3	500 €	1%
	Prime AIVS	Saintes		1 800 €	3%
	<u>Dispositif Action Cœur de Ville</u>				
	Subvention Action Logement Cœur de Ville	25%	55 000 €	13 750 €	24%
	Plafonné à 80% de Subvention		45 931 €		
	Prêt Action Logement			12 188 €	21%
	NOTA plafonné à 75% de 55000€ =		41 250 €		
	Apport Personnel			0 €	0%
	MONTANT DES TRAVAUX			57 414 €	100%

OPAH CDA SAINTES - PROPRIETAIRE BAILLEUR

13, Rue Saint Maur - Appartement 2
17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Financement				
Prévisionnel				
	<u>ANAH</u>			
	SUBVENTION TRAVAUX			
	Subvention ANAH Logement Très Dégradé	35%	43 215 €	15 125 € 28%
	Appartement 1er étage			
	Plafonné à 56*1000€/m²	soit	56 000 €	
	SUBVENTION HONORAIRES			
	Subvention Maître d'Œuvre	35%	- €	0 € 0%
	Prime FART Précarité Energétique (Si Entreprises RGE)			1 500 € 3%
	Prime AIVS			1 000 € 2%
	<u>Subvention OPAH CDA</u>			
	Subvention CDA	15%	43 215 €	6 482 € 12%
	Plafonné à 56*1000€/m²	soit	56 000 €	
	Subvention Communes			3 000 € 6%
	Prime à la sortie de vacance	CDA	2000€/3	667 € 1%
	Subvention Façades	CDA		0 € 0%
	Subvention Façades	Saintes	1500€/3	500 € 1%
	Prime AIVS	Saintes		1 800 € 3%
	<u>Dispositif Action Cœur de Ville</u>			
	Subvention Action Logement Cœur de Ville	25%	52 000 €	13 461.58 € 25%
	Plafonné à 80% de Subvention		43 536 €	
	Prêt Action Logement			10 884 € 20%
	NOTA plafonné à 75% de 52000€ =		39 000 €	
	Apport Personnel			0 € 0%
	MONTANT DES TRAVAUX			54 420 € 100%

OPAH CDA SAINTES - PROPRIETAIRE BAILLEUR

13, Rue Saint Maur - Appartement 3
17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE



SOLITA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

Financement				
Prévisionnel				
	<u>ANAH</u>			
	SUBVENTION TRAVAUX			
	Subvention ANAH Logement Très Dégagé	35%	43 754 €	15 314 € 28%
	Appartement 1er étage			
	Plafonné à 56*1000€/m²	soit	56 000 €	
	SUBVENTION HONORAIRES			
	Subvention Maître d'Œuvre	35%	- €	0 € 0%
	Prime FART Précarité Energétique (Si Entreprises RGE)			2 000 € 4%
	Prime AIVS			1 000 € 2%
	<u>Subvention OPAH CDA</u>			
	Subvention CDA	15%	43 754 €	6 563 € 12%
	Plafonné à 56*1000€/m²	soit	56 000 €	
	Subvention Communes			3 000 € 5%
	Prime à la sortie de vacance	CDA	2000€/3	667 € 1%
	Subvention Façades	CDA		0 € 0%
	Subvention Façades	Saintes	1500€/3	500 € 1%
	Prime AIVS	Saintes		1 800 € 3%
	<u>Dispositif Action Cœur de Ville</u>			
	Subvention Action Logement Cœur de Ville	25%	52 000 €	13 067 € 24%
	Plafonné à 80% de Subvention		43 911 €	
	Prêt Action Logement			10 978 € 20%
	NOTA plafonné à 75% de 52000€ =		39 000 €	
	Apport Personnel			0 € 0%
	MONTANT DES TRAVAUX			54 888 € 100%

Berger
Levfaul

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

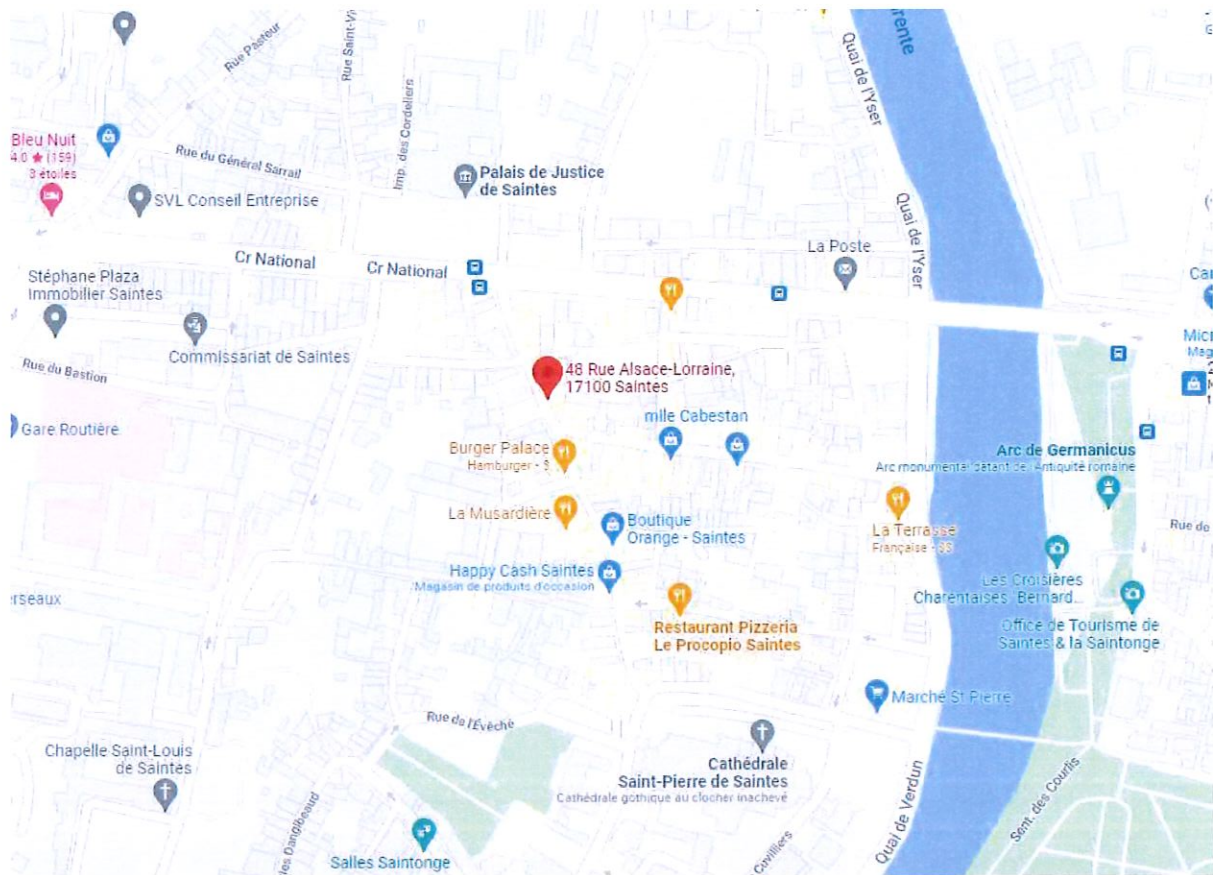
Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE

48 rue Alsace Lorraine



Google

Date de l'image : sept. 2018 © 2022 Google France Conditions Confidentialité Signaler un problème

OPAH CDA SAINTES - PROPRIETAIRE BAILLEUR

48, Rue Alsace Lorraine
17100 SAINTES

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220217-2022_15SUBHABIT-DE



Financement						
Prévisionnel						
	<u>ANAH</u>					
	SUBVENTION TRAVAUX					
	Subvention ANAH Logement Très Dégradé	35%	155 640 €	54 474 €	15%	
	Appartements 1, 2 et 3	((155.64)*1000€/m²)				
	SUBVENTION HONORAIRES					
	Subvention Architecte Plans	Appartements 1, 2 et 3		18 661 €	6 531 €	2%
	Prime FART Précarité Energétique (Logements 1, 2 et 3)				6 000 €	2%
	Prime IML (Logements 1, 2 et 3)				3 000 €	1%
	<u>Subvention OPAH CDA</u>					
	Subvention CDA	15%	109 150 €	16 373 €	5%	
	Appartements 1 et 2					
	Subvention Communes			6 000 €	2%	
	Appartements 1 et 2					
	Prime IML (Appartement 1 et 2)	Saintes		3 600 €	1%	
	Prime à la sortie de vacance au dessus d'un commerce	CDA		2 000 €	1%	
	Prime à la sortie de vacance au dessus d'un commerce	Saintes		2 000 €	1%	
	Subvention Façades CDA			2 000 €	1%	
	Subvention Façades Communes			2 000 €	1%	
	<u>Dispositif Action Cœur de Ville</u>					
	Subvention Action Logement Cœur de Ville	25%	135 660 €	33 915 €	9%	
	Prêt Action Logement			101 745 €	28%	
	<u>NOTA</u>	plafonné à 75% de 135660€				
	Prêt Bancaire			123 876 €	34%	
	MONTANT DES TRAVAUX		363 514 €		100%	